



40 place de la Mairie
01200 ÉLOISE, Haute-Savoie

Tél : 04 50 48 30 06
mairie@eloise.fr
www.eloise.fr

PROCES-VERBAL du Conseil Municipal du 26/09/2025

PRESENTS : D. CLERC, M. CURTENAZ, J.C. GODARD, P. CHAILLOU, E. CASENOVE, P. MESSERLI, P. PITHILOUD, A. BERTRAND, P. CASAZZA, B. GARCIA, C. BORGEAT.

ABSENTS : Y. LEGER représenté par P. CASAZZA, N. AUDET représentée par D. CLERC, V. BERTHIER représentée par M. CURTENAZ (a rejoint la séance à 20h16), F. BACHMANN représentée par E. CASENOVE.

Convocation du 20/09/2024

Ouverture de la séance : 19h00

Clôture de la séance : 21h00

Secrétaire de séance : Philippe CASAZZA

Auxiliaire : Vanessa BARBIERI

ORDRE DU JOUR :

- Budget Principal :
 - Délibération Modificative n°2 ;
- Travaux - Réfection de la rue du Fay et de la rue des Vignes - Réajustement ;
- Conseil en énergie - Convention à intervenir avec le Syane ;
- Coupe de bois - 2025 ;
- Convention d'occupation des sols - Camion pizza ;
- Recensement - 2025 - Recrutement des agents recenseurs ;
- Questions et informations diverses.

INTERVENTION DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS EFFECTUEE PAR JEROME RIESEN - PRESENTATION DU PROGRAMME D'ACTION 2025.

Mr RIESEN présente le programme d'action 2025 soumis par l'ONF comprenant notamment l'état d'assiette qui correspond au programme de coupe de l'année.

Les coupes seront marquées pendant l'hiver ; suite à cela l'ONF reviendra vers la collectivité pour déterminer les modes de commercialisation.

Il s'agit d'éclaircies sur des volumes présumés réalisables soit environ 20% de coupe.

- Parcelle A : Environ 200m³ avec priorité à l'affouage. Composée de grumes de chênes et hêtre. Il est envisageable de faire couper les grumes pour bois d'œuvre, de laisser les hauts pieds et les branches pour l'affouage.
- Parcelle J et K : Environ 150m³ pour la parcelle J et 200m³ pour la parcelle K. Composée essentiellement de résineux et d'un peu de feuillus. Pour le résineux, il est prévu de faire du bois façonné avec une coupe mécanisée, concernant la commercialisation il y a deux possibilités :
 - L'ONF se charge de l'exploitation et l'acheteur récupère le bois en bord de route ;
 - Vente d'exploitation groupée, l'ONF prend en charge les frais d'exploitation pour le bûcheronnage et la collectivité récupère la recette purgée des frais d'exploitation.

Pour le feuillus, il est possible de faire un affouage en bord de route pour les habitants qui ne disposent pas du matériel nécessaire ou un affouage sur pieds mais les habitants devront être équipés. Cependant, il n'y aura certainement pas de produits de bois feuillus considérant leurs petites tailles.

Pour 2025, il y aura possibilité de faire de l'affouage qui sera fonction des demandes ; il est envisageable de faire un appel à candidature.
 Les membres du conseil municipal sont invités à participer au martelage d'une coupe.
 Mr le Maire informe le conseil du travail réalisé par le CRPF (centre régional de la propriété foncière) et présenté en réunion à la CC Usse et Rhône sur l'inventaire des parcelles sans-maître (289 parcelles pour 79 ha).

COUPE DE BOIS - 2025 : DELIBERATION N°2024-030.

Mr le Maire fait part de la proposition de l'Office National des Forêts de Haute-Savoie, concernant les coupes à asseoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – Décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Déli-vrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
A	IRR	409	5,6	2025	2025	2025		<input checked="" type="checkbox"/>					Bloc façonnés et coupe affouagère	
J	AMEL	273	5,5	2025	2025	2025		<input checked="" type="checkbox"/>					Bloc façonnés	
K	AMEL	204	3,9	2025	2025	2025		<input checked="" type="checkbox"/>					Bloc façonnés	

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Décide :

- D'APPROUVER l'état d'assiette des coupes de l'année 2025 présenté ci-dessus ;
- De PRÉCISER que la destination des coupes de bois et leurs modes de commercialisation sont indiqués dans le tableau d'état d'assiette ;
- De PRÉCISER que le mode de commercialisation de la parcelle A sera à définir suite au martelage afin de permettre une commercialisation en coupe affouagère au cours de l'année 2026 ;
- De DEMANDER à l'ONF de bien vouloir procéder au martelage des coupes au vu des inscriptions ;
- De DONNER pouvoir à Mr le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

ADOPTÉ :

A l'unanimité des membres présents et représentés

BUDGET PRINCIPAL – DELIBERATION MODIFICATIVE N°02 : DELIBERATION N°2024-028.

Mr le Maire explique qu'il s'agit de régularisation de caution ; le compte de locataires présente un solde positif comprenant :

- des cautions reçues et dont le montant est inexpliqué ;
- des cautions reçues qui n'ont pas été remboursées aux locataires partis ;
- des cautions reçues et remboursées mais qu'il convient de régulariser comptablement car les écritures de reversements ont été passées à tort au 275 au lieu du 165.

Un échange a lieu entre les conseillers sur l'historique de ces dossiers.

Marcelle Curtenaz propose d'attendre les éléments complémentaires sur le cas des cautions non-remboursées aux locataires partis.

Mr le Maire expose le projet de délibération modificative n°02 pour le budget principal de la collectivité ainsi :

Délibération Modificative n°02

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		1 500,00 €		0,00 €

Décide : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré

- D'ACCEPTER la décision modificative n°02 pour le budget principal.

ADOPTÉ :

A l'unanimité des membres présents et représentés

TRAVAUX DE REFECTION DE LA RUE DU FAY ET DE LA RUE DES VIGNES - REAJUSTEMENT : DELIBERATION N° /.

Ce point n'est pas abordé et sera discuté au cours d'une prochaine séance.

CONSEIL EN ENERGIE – CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE SYANE : DELIBERATION N°2024-029.

Mr le Maire rappelle que la commune avait adhéré au service « Conseil en Énergie » avec le Syane en 2020 et précise que la précédente convention prendra fin le 30 octobre 2024.

Il évoque les objectifs et missions du conseiller énergie, ainsi que les conditions d'adhésion qui sont formalisées dans une convention entre la commune et le Syane.

Notamment :

- L'engagement de la commune sur 4 ans ;
- Le coût de l'adhésion pour la commune, établi à 1 € par an et par habitant (population servant à la Dotation Globale de Fonctionnement « DGF ») pour l'année 2024, auquel s'ajoute une part fixe de 200 € / an ;
- Le montant de la cotisation est voté chaque année par le Comité Syndical et pourrait, par conséquent, être amené à évoluer sur la durée de la convention.

Élisabeth Casenove signale l'augmentation du coût de la convention de près 40 %. Elle se propose en tant qu'élue référente avec Patrick Chaillou comme référent technique.

Philippe Casazza dit que le renouvellement de la convention serait l'occasion de faire un bilan de la première période et de remettre à plat les demandes qui avaient été formulées initialement.

Philippe Messerli demande quels sont les besoins réels de la commune. Un échange a lieu sur les possibilités offertes pour adhérer aux groupements de commande d'énergie du Syane.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le souhait de la collectivité de s'engager dans une politique de maîtrise de l'énergie et de réduction de ses consommations énergétiques et en l'absence de moyens techniques internes à la commune,

CONSIDERANT la volonté de la collectivité de renouveler son adhésion au service de Conseil en énergie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide :

- D'APPROUVER l'adhésion de la commune au service de Conseil en énergie du Syane à compter du 1^{er} novembre 2024 ;
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention d'adhésion au service.

ADOPTÉ :

A l'unanimité des membres
présents et représentés

CONVENTION D'OCCUPATION DES SOLS - CAMION PIZZA :

DELIBERATION N°2024-031.

Mr le Maire informe le conseil de la demande reçue pour l'installation d'un camion pizza sur le domaine public de la collectivité.

Il rappelle qu'une précédente convention avait déjà été établie en 2015 à raison de trois jours par semaine et que celle-ci avait pris fin à la demande de l'intéressé.

Mr le Maire propose d'établir une convention d'occupation des sols à hauteur d'un jour par semaine en contrepartie d'une redevance annuelle de 150€ et précise que le camion sera stationné sur le parking communal de Pralon, les jeudis soir entre 17h00 et 23h00 au plus tard.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- D'ACCEPTER la proposition qui lui est faite ;
- De FIXER la redevance d'occupation du domaine public à 150€ par an ;
- D'AUTORISER Mr le Maire à signer la convention telle que définie.

ADOPTÉ :

A l'unanimité des membres
présents et représentés

RECENSEMENT - 2025 - RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS.

DELIBERATION N°2024-032.

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le recensement de la population doit avoir lieu en 2025. Il précise que la commune était divisée en deux districts de recensement lors de la campagne 2019 et que les deux districts seront maintenus pour 2025.

Il fait savoir que les dates de la campagne de recensement sont fixées du 16 janvier au 15 février 2024 et qu'il est demandé à la commune de fixer le nombre d'agents recenseurs qui devront ensuite être nommés par arrêté du Maire.

Les élus, après en avoir discuté, à l'unanimité,

Décident :

- De FIXER le nombre d'agents recenseurs à deux ;
- D'AUTORISER à Mr le Maire à signer tout document permettant le recrutement et la nomination des agents.

ADOPTÉ :

A l'unanimité des membres
présents et représentés

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal est informé :

- Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que :
 - l'ATMB propose une visite de chantier des travaux du tunnel du Vuache le jeudi 17 octobre à 8h30 à partir du centre d'exploitation d'Eloise, il est nécessaire d'indiquer sa présence ;

- La Communauté de Communes Usse et Rhône a pris une délibération le 11 juin 2024 pour la modification n°5 de ses statuts, les informations sont disponibles sur le site de la CCUR ;
 - la soupe des jardins de Haute-Savoie aura lieu le 18 octobre ;
 - une réunion de la CCUR est programmée le 7 novembre à Frangy sur les sujets du transfert de compétence de l'eau potable, de la mutualisation des assistantes et de Initiatives Genevois.
- Patrick CHAILLOU informe l'assemblée de l'avancement des chantiers en cours :
- Maison des Hameaux : Un devis complémentaire de 13 200€ TTC a été établi par l'entreprise EIFFAGE en charge du lot maçonnerie pour ajuster les travaux.
Le devis prévoit notamment :
 - la réfection du perron extérieur pour le palier du haut du bâtiment en béton désactivé,
 - l'expertise d'une poutre en béton par mesure de sécurité,
 - la modification de la pente des eaux usées pour la partie basse du bâtiment,
 - de petits travaux de maçonneries tels que des reprises au mortier autour de la poutre, des rebouchages, des piquages de dalles, la réalisation d'un linteau intermédiaire...
 - l'estrade de la salle du Dojo ne sera pas enlevée.
 Des travaux sur le réseau extérieur d'eau vont être effectués par l'entreprise RANNARD TP pour détourner l'arrivée d'eau en partie basse du bâtiment. Cette modification imprévue fait suite à l'impossibilité de fermer la bouche à clé qui a été déformée par les racines du tilleul planté au pied de celle-ci. Le plombier interviendra pour faire les raccordements dès que ces travaux seront réalisés, pour un montant prévisionnel de 10 000 €. La réception des travaux est attendue pour la fin de l'année 2024.
 - Boulangerie : La consultation des entreprises est terminée et les entreprises ont été choisies sauf pour le lot du carrelage qui est infructueux. Un appel d'offres complémentaire sera lancé.
Les travaux doivent débuter mi-octobre par le désamiantage dont l'entreprise BARLIER est responsable puis les travaux de maçonnerie commenceront rapidement.
La durée prévisionnelle du chantier est de 6 mois ; à laquelle s'ajoute ensuite le délai d'installation du boulanger. Bénédicte Garcia demande si l'information a été transmise au boulanger. Celui-ci a été informé du lancement des travaux ; il a aussi été convié aux réunions de chantier qui se tiendront les mardis aux alentours de 17h15 - 17h30.
Le mode de chauffage électrique qui avait été initialement retenu ne sera pas mis en œuvre, la chaudière au fioul est maintenue tant qu'elle est en état de marche.
- Jean-Claude GODARD informe les élus de travaux en cours :
- Voirie - Rue des Vignes et Rue du Fay : Les travaux sont bientôt terminés, pour un montant de 268 665 €, mais il a été constaté des malfaçons notamment des bordures qui ne sont pas mises en place correctement et des regards qui dépassent de la chaussée. La commission voirie va se réunir pour faire le point des reprises à effectuer par l'entreprise.
Il était initialement prévu une reprise partielle des trottoirs pour installer des bordures et reboucher les trous. Une réflexion est en cours afin de voir s'il n'est pas judicieux de procéder à une réfection complète des zones les plus endommagées. Le chiffrage est en cours. Un problème d'infiltration d'eau chez un riverain de la rue des Grands Bois est signalé.
 - Cimetière : Neufs caveaux préfabriqués ont été installés suite au relevage des tombes.

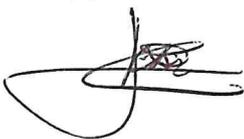
Les travaux d'aménagement pour la création d'allées, la réfection des fontaines et de leurs évacuations vont sûrement être reportés à l'année prochaine en raison de la météo ne permettant pas aux engins de terrasser dans de bonnes conditions ainsi que du calendrier proche de la Toussaint.

- Eclairage public : Une proposition a été reçue de l'entreprise Citéos pour réformer une partie de l'éclairage public, l'estimation est d'environ 100 000€. Un devis comparatif a été demandé à Bouygues.
- Vidéo protection : Le diagnostic de la gendarmerie a été reçu, il préconise l'installation d'une vingtaine de caméras ainsi que leurs emplacements. Bouygues est consulté pour chiffrer le projet, approfondir le volet technique et voir s'il est opportun d'installer autant de caméras. Marcelle CURTENAZ indique que le nombre de caméras estimé par la gendarmerie a pour objectif un maillage territorial.
- Philippe CASAZZA souhaite préciser afin que soit notifié dans le procès-verbal qu'il n'est plus responsable des commissions environnement et communication depuis le mois d'avril.
- Philippe CASAZZA souhaite revenir sur le retard de publication des procès-verbaux suite à la demande de plusieurs riverains.
Le Maire répond qu'effectivement trois procès-verbaux (10 avril, 17 juin et 17 juillet) n'ont pas été publiés. Il explique que la secrétaire de mairie a été en arrêt maladie pendant 3 semaines et qu'il y a eu la période des congés estivaux.
Il indique qu'il a aussi fallu gérer et suivre de nombreux dossiers importants.
Il annonce le départ de la secrétaire administrative le 27 septembre et l'embauche d'une remplaçante en décembre ; en conséquence la secrétaire de mairie va se trouver dans une situation compliquée pendant deux mois. Une solution de remplacement d'un personnel supplémentaire est à l'étude.
La secrétaire de mairie fait savoir que le procès-verbal du mois de juillet a été transmis à Mr le Maire ainsi qu'à la secrétaire de séance en début de semaine pour validation. Le procès-verbal du mois de juin n'a pas encore pu être réalisé.
Depuis le retour de la secrétaire administrative, beaucoup de retard a pu être rattrapé ; les délibérations ont été transmises à Anne BERTRAND, secrétaire de séance, ainsi qu'au Maire pour validation.
L'aide de la secrétaire de séance a été sollicitée pour la rédaction du procès-verbal. Anne BERTRAND indique que la séance du mois de juin était dense et souligne les difficultés pour rattraper le travail après une longue période passée.
Le Maire s'excuse pour le retard de publication des procès-verbaux.
- Elisabeth CASENOVE fait savoir qu'en matière d'urbanisme l'activité est toujours chargée, de nombreux procès-verbaux d'infractions ont été rédigés.
Pour le dossier de l'ex usine RONSON, le propriétaire disposait jusqu'à début septembre pour exécuter sa condamnation et remettre en état le bâtiment ; faute d'exécution du jugement dans le délai qui lui était imparti des pénalités journalières de 300 euros vont être soumises à sa charge.
Pour le dossier de Mr MEGARD, l'intéressé a été convoqué pour une comparution au tribunal il y a une quinzaine de jours. Il a été condamné immédiatement par le juge à enlever les caravanes, remettre en état et arrêter de rejeter des détritux dans la nature ; des pénalités journalières de 90 euros lui seront appliquées s'il ne respecte pas le délai fixé par le jugement.
- Anne BERTRAND pose la question des rendez-vous pour les permanences de la commission urbanisme afin de modifier les affiches de communication. Les rendez-vous sont à prendre de préférence, suivant l'affluence et le nombre de créneaux disponibles.
- Anne BERTRAND demande si l'enrobé de la route pour Essertoux va être réalisé.
Le Maire indique que le devis a été signé.

- Anne BERTRAND signale une dérive sous le viaduc de l'autoroute (chemin du pendu), l'endroit se transforme en toilettes à l'air libre car il s'y trouve régulièrement du papier toilette.
- Jean Claude GODARD rappelle qu'Anne BERTRAND a permis de rattraper le manquement du transporteur scolaire pendant la période de restriction de la circulation pour la réalisation de travaux d'enrobé de la rue des Vignes. Une communication de l'intercommunalité avait été faite aux parents indiquant que les élèves dépendants des arrêts de Bonvy et Bois d'Arloz devraient se rendre à l'arrêt des grands bois cependant le bus n'est pas passé à cet arrêt le mercredi matin. L'intervention a permis de résoudre le problème dès le midi.
- Bénédicte GARCIA annonce la deuxième édition des défis Apé'roses organisée par l'association des bambous et du Tennis Éloise Club qui se déroulera le 20 octobre à partir de 9h00. Elle remercie par avance la collectivité pour son soutien financier avec l'achat de gobelets réutilisables.
- Marcelle CURTENAZ fait savoir :
 - Service scolaire : Un nouvel agent périscolaire a intégré l'équipe à compter de la rentrée.
 - École : Les effectifs sont en baisse pour la rentrée 2024-2025 avec 76 élèves. Mme BALLEST prend le poste de directrice par intérim pour l'année scolaire à venir en remplacement de Mme EDME. L'équipe enseignante paraît dynamique et motivée, un partenariat est d'ores et déjà mis en place avec le Tennis Éloise Club pour permettre aux élèves de profiter de l'infrastructure située à côté de l'école.
 - CCAS : Le sortie ainsi que le voyage ont été réalisés en septembre. Le séjour de 2 jours dans la Drôme a comptabilisé 34 participants et 27 personnes ont participé à la sortie d'une journée au lac de Vouglans. Les anciens étaient contents et ont passé de bons moments.
 - Vie associative : Plusieurs "bistrot des assos" ont eu lieu et la plupart des associations ont participé créant une dynamique dans la collectivité. Des félicitations leur sont adressées.
 - Label ville et villages fleuris : Le fleurissement a obtenu beaucoup de retour positif, un remerciement est adressé au service technique et plus particulièrement à l'agent en charge des espaces verts, Romain Gard. L'évaluation pour le maintien du label ville et village fleuri n'a pas pu avoir lieu lors de la visite du jury car un dossier technique devait leur être présenté. Le label a pour objectif d'embellir les territoires et de stimuler le tourisme, la part fleurissement équivaut à 30% de la note finale.
 - Fresque - Mur du tennis : La proposition pour la fresque du mur du skatepark a été validée pour 1 600 euros. Elle sera transmise aux conseillers municipaux. Il va être proposé au prestataire de faire participer les élèves de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire clôt la séance à 21h00.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,
Philippe CASAZZA



LE PRESIDENT DE SEANCE,
Didier CLERC

